



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**



La tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport, est obligatoire dans les régions, les départements, les communes et EPCI dont la population est supérieure à 3500 habitants. Ce rapport, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, doit faire état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de l'état de la dette et préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit la mise en ligne de la présentation des documents.

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et d'engager les échanges qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires est un donné acte. Il a cependant pour objet de définir les grandes orientations du budget primitif qui seront adoptées prochainement.

Si le règlement du contentieux de la cuisine centrale et la renégociation partielle des emprunts dits « toxiques » permettent d'envisager plus sereinement l'exercice budgétaire 2018 et les suivants, les projets d'investissement, notamment sur le scolaire et le périscolaire pour la période 2017-2020 doivent être articulés avec les opérations de cession immobilière.

Le programme d'investissement établi sur cette période intègre également l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ainsi, la majorité municipale poursuit son objectif de rigueur autour des trois axes financiers suivants :

- **Reconstituer une épargne nette de gestion et une capacité d'autofinancement.**
- **Limiter la pression fiscale pesant sur les contribuables sannoisiens ;**
- **Construire une politique d'investissement adaptée aux capacités budgétaires de la ville.**

# SOMMAIRE

Pages

## I. L'ENCADREMENT DE LA DEPENSE LOCALE

### *A. Principaux ratios financiers du bloc communal* (issus des comptes de gestion 2016)

- 1. Evolution des produits et charges du bloc communal 6
- 2. Ratios financiers : dépenses des communes de 10 000 à 30 000 habitants 7
- 3. Ratios financiers : recettes des communes de 10 000 à 30 000 habitants 8

### *B. Le contexte national et législatif*

- 1. Programme d'Action Publique 2022 et projet de loi de programmation des Finances Publiques de 2018-2022 9
- 2. La réforme de la taxe d'habitation 10

## II. LE CADRE LOCAL : LE PERIMETRE COMMUNAL

### *A. Les données socio-économiques locales*

- 1. La ville 11
- 2. La communauté d'agglomération et les compétences transférées 12

### *B. Une situation financière stabilisée/Rétrospective*

- 1. Recettes de Gestion 13
- 2. Dépenses de Gestion 14

	<b>Pages</b>
3. Les Epargnes (de gestion, brute et nette) et encours de dette depuis 2008	15
4. La dette depuis 2008 : Encours-Annuités-Structure	16/17/18
5. La fiscalité : les bases, les taux 2018	19/20
<b>III. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES et niveau de propositions budgétaires 2018</b>	
<b>A. Le périmètre des politiques publiques inchangées depuis 2014, en dépit de la baisse historique des dotations de l'Etat.</b>	<b>21</b>
<b>B. <i>La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement</i></b>	<b>22</b>
<b>C. <i>L'adaptation du niveau d'investissement aux capacités financières de la ville</i></b>	<b>22/23</b>
<b>D. <i>Les résultats 2017</i></b>	<b>24</b>
<b>E. <i>Le projet de BP 2018</i></b>	<b>25</b>
<b>1. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
1.1.1. La fiscalité	26
1.1.2. Les dotations	27
1.1.3. Les autres recettes	27
<b>1.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
1.2.1. Les dépenses de personnel : évolution, temps de travail et avantages en nature	27/28/29/30
1.2.2. Les subventions	31
1.2.3. Les intérêts de la dette	31

	<b>Pages</b>
<b>1.2.4. Les autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>31</b>
<b>1.2.5. Les opérations d'ordre</b>	<b>31</b>
<b>2. SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>2.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>32</b>
<b>2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>33</b>
<b>2.2.1. Les principales dépenses d'équipements par grands secteurs</b>	<b>33</b>
<b>2.2.2 Le remboursement du capital des échéances d'emprunts</b>	<b>34</b>
<b>Annexes – Tableaux comparatifs des prévisions du Budget Primitif 2017 et des orientations budgétaires 2018</b>	<b>35/36/37/38</b>

Extrait du rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques-Juillet 2017.

La France ne tire pas actuellement tout le profit de l'embellie économique. La croissance française en 2016 (+1.2%) est restée inférieure à la moyenne de l'UE (1.9%) ou de la zone euro (1.8%).

Cette embellie se manifeste depuis l'automne 2016 sur les indicateurs conjoncturels. Le rythme de cette croissance (+0.5% au dernier trimestre 2016 et +0.5 au 1<sup>er</sup> trimestre 2017) est confirmé par les enquêtes de conjoncture : en mai 2017, les chefs d'entreprises font part d'un climat des affaires au plus haut depuis 2011 tandis que la confiance des ménages revient à un niveau qu'elle n'avait plus connu depuis 2007. En dépit de ces chiffres encourageant, le chômage demeure à un niveau très élevé autour de 10% de la population active tandis qu'il a reculé sensiblement dans le reste de la zone euro et de l'Union européenne (avec une baisse respective de -2.2 et -2.7 points entre 2012 et 2016).

En parallèle, depuis près d'une décennie, la France est en procédure pour déficit public excessif et la date du retour sous le seuil de 3% a déjà été repoussée trois fois. Alors que le déficit public était encore à 3.4% en 2016, il s'établissait à 1.5% en moyenne pour la zone euro. Si la dette publique française continue légitimement d'inspirer confiance aux investisseurs, son niveau élevé expose la France en cas de remontée des taux d'intérêt.

A court terme, la restauration de la crédibilité de la parole de la France au niveau européen est prioritaire. Dans cette perspective, l'Etat retient pour principes :

-le renforcement de la programmation pluriannuelle avec le choix d'une programmation quinquennale des dépenses de l'Etat, pour la première fois.

-la cohérence de la programmation des politiques publiques sectorielles avec la loi de programmation des finances publiques.

-le lancement d'un processus de transformation de l'action publique articulé avec la procédure budgétaire.

**-la responsabilisation des gestionnaires publics.**

**L'Etat entend se doter d'instances plus efficaces pour mieux contrôler collectivement l'évolution de la dépense publique : les états généraux des comptes de la Nation et les Conférences nationales des territoires.**

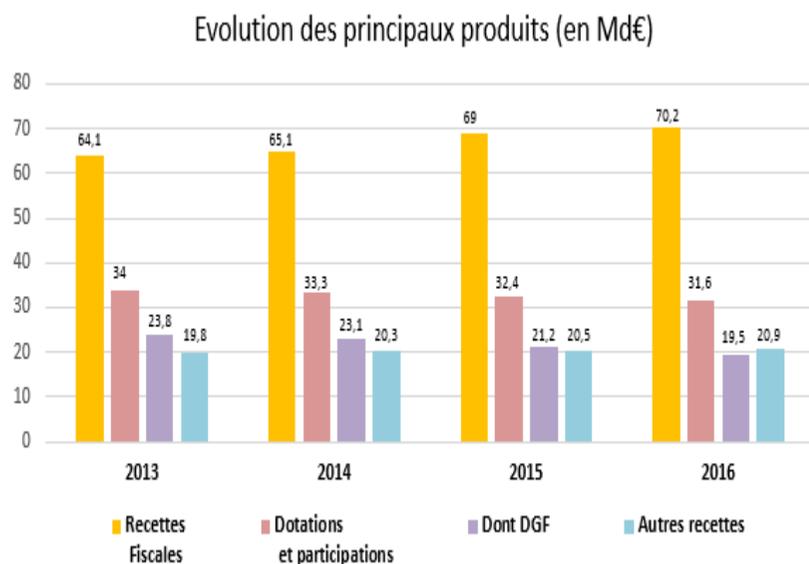
La construction du budget de l'Etat français s'inscrit dans une perspective de croissance prudente, avec en 2018 un scénario de croissance à 1.7%. La croissance se stabiliserait à 1.7% entre 2019 et 2021 puis augmenterait à 1.8% en 2022.

## I. L'ENCADREMENT DE LA DEPENSE LOCALE

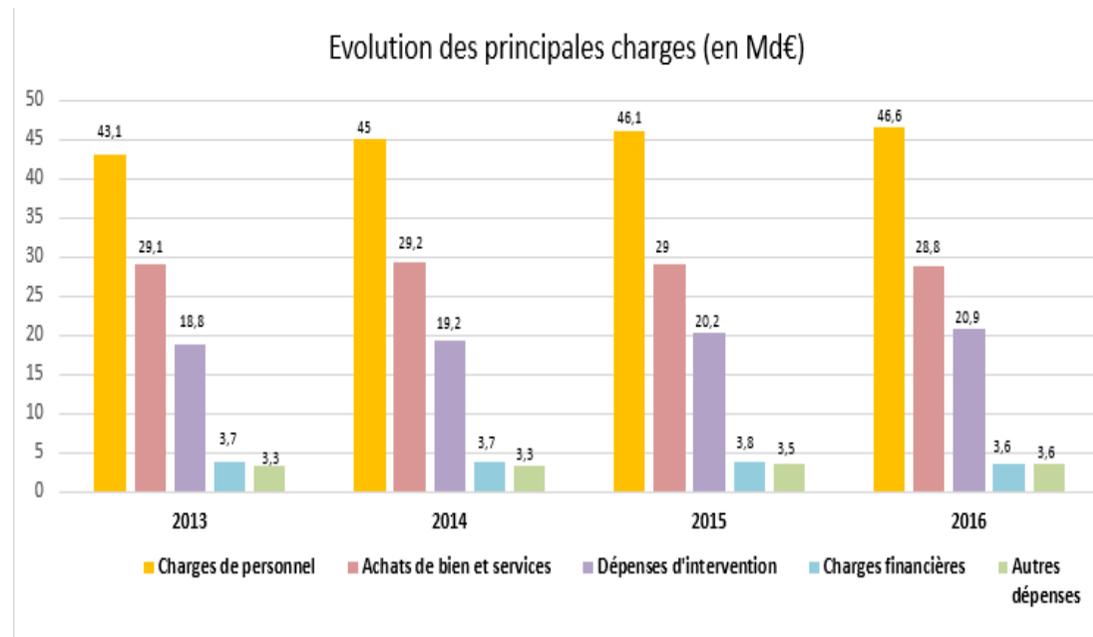
### A. Principaux ratios financiers du bloc communal

(issus des Comptes de gestion 2016- Source AMF et Caisse des Dépôts et Consignation)

#### 1. Evolution des produits et charges du bloc communal



Si on analyse les différents postes, sans surprise, c'est la fiscalité locale perçue par le bloc communal qui a encore permis de compenser la baisse de la DGF



Le bloc communal a progressivement freiné la croissance de ses charges. Ainsi en 2016, elles n'ont cru que de 1%(+1Md€) contre 2% en 2015.

Ce ralentissement est principalement dû aux charges de personnel (qui représentent 45% des charges réelles de fonctionnement). Leur dynamique a été fortement atténuée en 2016 (+0.6Md€) avec une augmentation limitée à 1.2%.

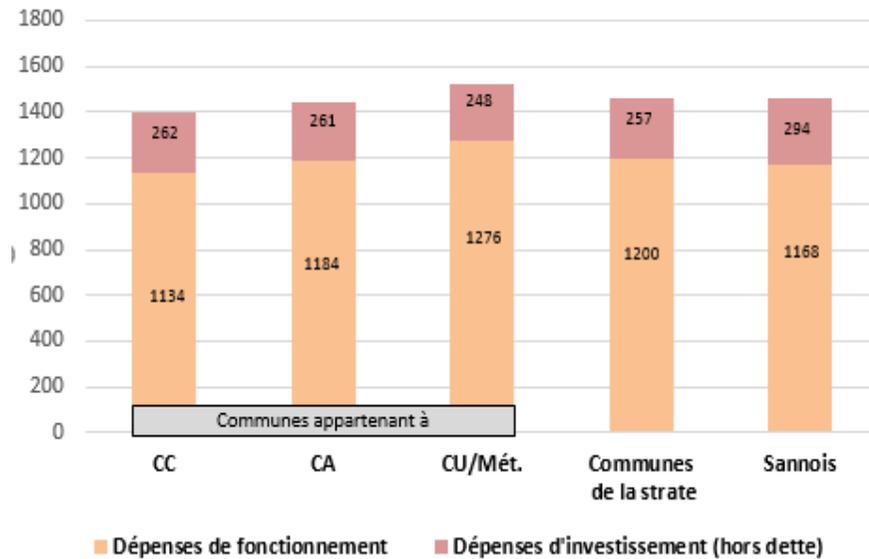
Les achats de biens et services ont été davantage réduits puisque leur niveau est encore diminué pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, tandis que les charges financières ont bénéficié de la baisse historique des taux.

Les dépenses d'intervention (SDIS et organismes de regroupement) ont en revanche continué de croître et ce plus fortement en volume (+0.7Md€) que les charges de personnel.

## 2. Ratios financiers : dépenses des communes de 10 000 à 30 000 habitants

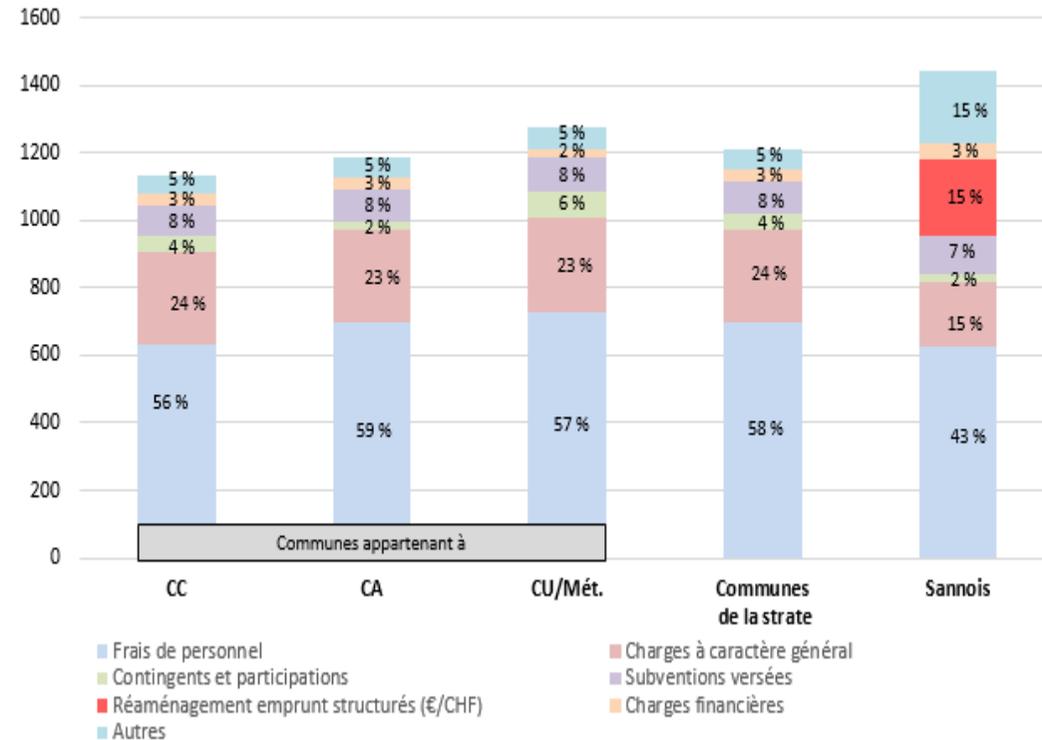
(Chiffres issus des comptes de gestion 2016-Source AMF-Banque Postale)

### Dépenses hors dette (en € / Hab)



## Ratios financiers : répartition des dépenses des communes de 10 000 à 30 000 habitants

### Structure et montant (en € / Hab) des dépenses de fonctionnement

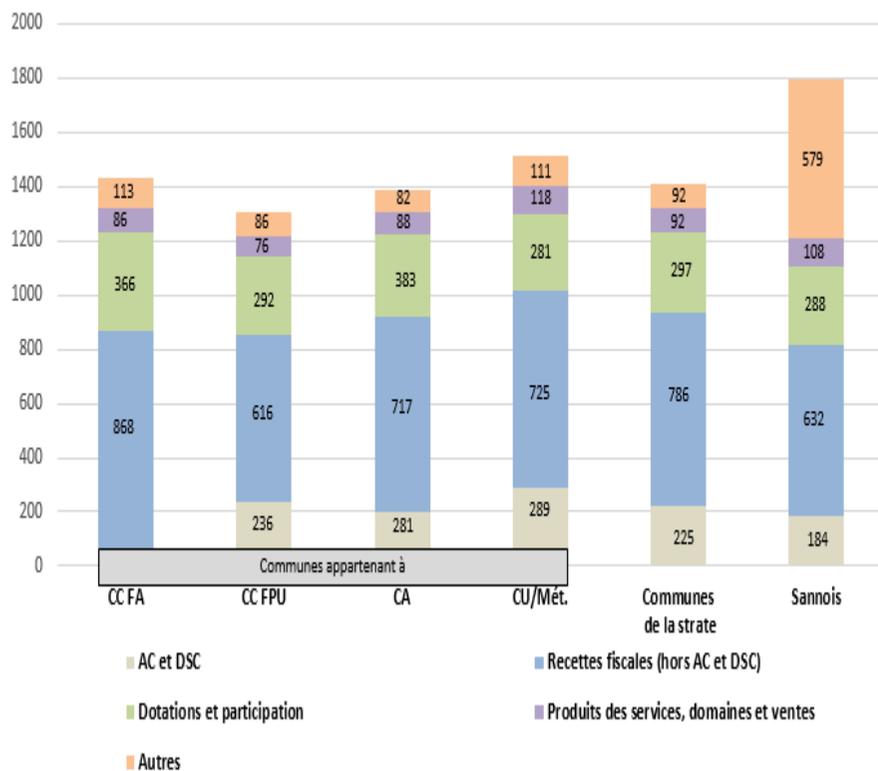


**NB : A Sannois, le budget de la ville ne supporte pas les dépenses de personnel du secteur petite enfance. Ces dépenses figurent sur les comptes du CCAS, d'où l'écart significatif entre Sannois et les communes de même strate.**

### 3. Ratios financiers : recettes des communes de 10 000 à 30 000 habitants

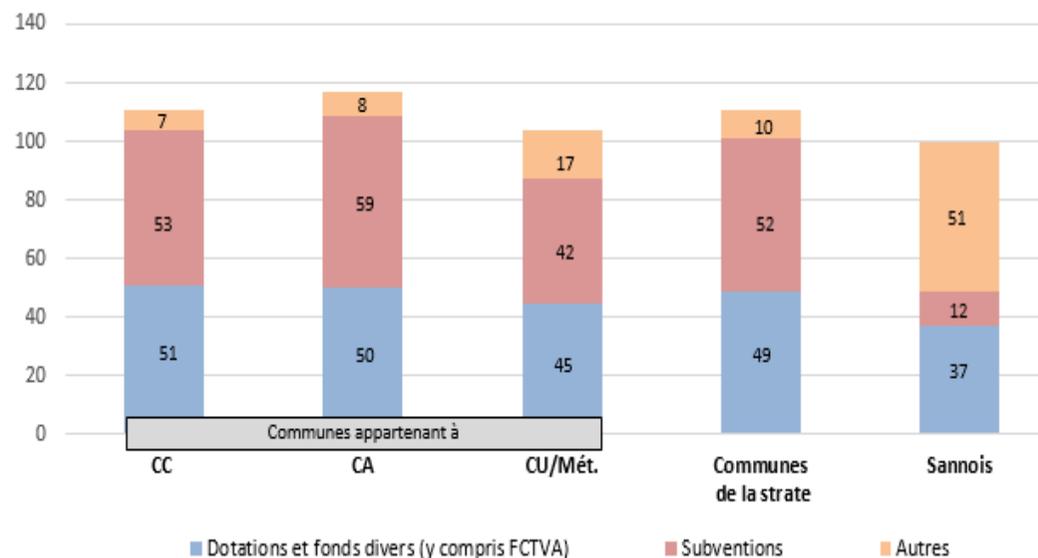
(Chiffres issus des comptes de gestion 2016-Source AMF-Banque Postale)

Recettes de fonctionnement (en € / hab)



### Ratios financiers : recettes d'investissement des communes de 10 000 à 30 000 habitants

Recettes d'investissement hors emprunts (en € / hab)



## ***B. Le contexte national et législatif***

### **1. Programme d'Action Publique 2022 et projet de loi de programmation des Finances Publiques de 2018-2022 : ou la priorité à la maîtrise absolue des dépenses publiques-**

Depuis 2014, les administrations publiques locales sont concernées par des coupes budgétaires, au nom du redressement des comptes publics. La baisse des concours de l'Etat aux collectivités territoriales de 3.Md€ en 2015 et de 3.3Md€ en 2016 s'est poursuivie en 2017 avec une nouvelle diminution de 2.8Md€.

Le nouveau gouvernement a changé de méthode, en mettant l'accent sur les notions de responsabilisation et contractualisation, mais les objectifs du gouvernement sont les mêmes que le précédent : la priorité absolue à la maîtrise des dépenses publiques. Pesera sur les collectivités un effort d'économie en fonctionnement très important, (puisqu'il s'agit d'économiser 13Md€ à l'horizon 2022) ; alors que la part des collectivités dans la dette publique globale est de 8,6% et que leur contribution à l'investissement public est de 70%. L'effort demandé aux collectivités locales sera une nouvelle fois supérieur à celui que fera le gouvernement pour le budget de l'Etat, qui restera toujours en déficit (situation improbable pour les collectivités territoriales).

Cette année, les dispositions financières relatives aux collectivités figurent dans trois textes : la loi de programmation des finances publiques (LPFP) et les traditionnelles lois de finances 2018 et loi rectificative 2017.

La LPFP 2018-2022, précise la place assignée aux administrations publiques locales. 3 objectifs sont poursuivis par l'Etat :

- celui du désendettement du secteur public local de l'ordre de 30% en encours sur la période 2017-2022,
- le plafonnement des dépenses de fonctionnement à +1.2% par an
- la prévention du surendettement à un niveau de 12 ans de capacité de désendettement pour le bloc communal (10 ans pour les départements et 9 ans pour les régions).

Ces 3 objectifs vont être contractualisés avec l'Etat, selon un dispositif spécifique dès 2018.

En effet, l'article 29 du LPFP 2018-2022 prévoit un contrat entre le représentant de l'Etat, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros.

Le programme d'Action Publique 2022 qui accompagne le projet de loi de programmation des finances publiques de 2018/2022 prévoit 5 chantiers transversaux :

- la simplification administrative et l'amélioration du service public
- la transformation numérique
- la rénovation du cadre des ressources humaines
- l'organisation territoriale des services publics
- la modernisation de la gestion budgétaire et comptable

## **2. La réforme de la taxe d'habitation : vers une refonte plus globale de la fiscalité locale ?**

Le Projet de Loi de Finances 2018 introduit la réforme de la taxe d'habitation. Celle-ci entrera progressivement en vigueur en 2018, pour atteindre son objectif en 2020.

En effet, l'article 5 met en place progressivement, en trois ans et sous condition de ressources, un dégrèvement de la taxe d'habitation due sur la résidence principale (30% en 2018, 65% en 2019 et 100 % en 2020). Il bénéficie aux personnes seules et aux couples disposant d'un revenu fiscal de référence inférieur (RFR) aux seuils respectifs de 27.000 euros et 43.000 euros, à condition que ces contribuables ne soient pas redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune. Chaque demi-part supplémentaire entraîne un relèvement du seuil de 6.000 euros (49.000 euros pour un couple avec un enfant, 55.000 euros avec deux enfants, 61.000 euros avec trois enfants, etc.).

Le dégrèvement est calculé sur la base des taux votés en 2017. S'il y a une baisse des taux, le dégrèvement sera calculé sur le nouveau taux. A contrario, s'il y a une hausse des taux, il n'y aura pas de dégrèvement sur la partie TH qui dépasse le taux de 2017.

A la demande des députés, le gouvernement devra régulièrement faire le point sur l'application du dégrèvement. Au plus tard le 1er octobre de chaque année, il remettra un rapport évaluant l'application de la compensation totale par l'Etat du dégrèvement de la taxe d'habitation pour les communes et établissant un bilan de l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Selon l'Etat, 80% des ménages seraient concernés.

Pour Sannois, l'estimation faite (doc. du Sénat-nov. 2017) porte à croire que 56.12 % des ménages seront concernés par la réforme. Au total, si l'on agrège les ménages déjà exonérés sur la base des dispositions déjà existantes (veufs, invalides, infirmes etc...sous condition de ressources), 69.12% des ménages sannoisiens seront exonérés de la taxe d'habitation.

L'article 3 du projet de loi de finances 2018 annonce une refonte plus globale de la fiscalité locale.

## II. LE CADRE LOCAL : LE PERIMETRE COMMUNAL

### A. Les données socio-économiques locales

#### 1. La ville

Sannois, commune de **478** hectares, dispose de 35 ha d'espaces verts et 60 hectares qui font partie du domaine Régional des Buttes du Parisis.

D'une superficie de 4.8km<sup>2</sup>, la ville gère un linéaire de voirie de 49km et jouit d'une bonne desserte routière (RD 14 ; RD 392), autoroutière (A15, A115, accès à l'A16 et à l'A86). Sannois est maillée par les transports en commun (ligne J du Transilien, RATP, cars Lacroix, Noctilien).

La population légale de Sannois (source Insee) s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 27 589 habitants (27 394 habitants au recensement précédent). Cette augmentation s'explique d'une part par un solde naturel positif (rapport naissance/décès) ainsi que par l'arrivée de nouvelles familles. Les sannoisiens sont majoritairement des femmes, employés et de professions intermédiaires et davantage propriétaires de leur logement. Près de 40% des sannoisiens ont moins de 30 ans. 86% de la population active exerce à l'extérieur de la commune. La voiture reste le moyen privilégié des trajets domicile-lieu de travail (46%) contre 41% pour l'utilisation des transports collectifs. Les déplacements doux restent très largement minoritaires.

La population légale prise en compte pour le calcul des dotations a été fixée à **27.492 habitants** (fiche DGF 2017) **contre 27.209 habitants** (fiche DGF 2016).

Le potentiel financier par habitant (population DGF 2017) était de 969,86 € par rapport au potentiel financier de la strate qui s'élevait à 1.194,27 € par habitant.

La ville entretient au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 17 écoles maternelles et élémentaires, 4 CLSH, 6 gymnases, 2 stades, 6 équipements culturels et 6 bâtiments administratifs.

493 agents permanents concourent au service public local selon la répartition suivante :

-42% d'entre eux sont affectés au pôle proximité (jeunesse, culture, sport)

-26% d'entre concourent aux politiques de solidarité et citoyenneté (santé, seniors, petite enfance, action sociale, logement)

-21% au pôle cadre de vie (services techniques, urbanisme, propreté, espaces verts),

-9% au pôle ressources (ressources humaines, financières, juridiques etc...)

- 2% au Cabinet du Maire.

## 2. La communauté d'agglomération

La Communauté d'Agglomération Val Parisis née au 1<sup>er</sup> janvier 2016 couvre 271 758 habitants (population DGF 2017) et compte 15 communes : Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles en Parisis, Eaubonne, Franconville La Garenne, Frépillon, Herblay, La Frette sur Seine, Le Plessis Bouchard, Montigny les Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Saint Leu la Forêt et Taverny.

### a-Les orientations budgétaires de la CAVAP pour 2018

☞ Le budget de l'agglomération est marqué par le transfert de l'assainissement. Il est une nouvelle fois préparé sans augmentation de la fiscalité, et ce pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive.

☞ Avec 8.1M€ d'épargne nette sur l'année 2017, l'agglomération peut poursuivre une politique ambitieuse en investissement, dont la sécurité reste la première des priorités. Le déploiement de la vidéo protection se poursuivra sur 2018 et 2019 avec l'ouverture d'un des plus grands centres de supervision en France en septembre 2018.

☞ Une baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est amorcée : elle est écartée dès 2018 de 5 points par rapport à 2017 pour être écartée en 2021 à 40 points.

☞ En matière de développement économique, l'agglomération met en place l'ensemble des actions permettant d'améliorer l'attractivité du territoire, de dynamiser l'emploi local et l'offre de formation, ainsi que de pérenniser les entreprises et les emplois.

☞ Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est définitivement supporté par les communes. (0.95M€)

☞ L'attribution de compensation reste figée à près de 3.3M€

### b-Récapitulatif des compétences transférées et des mutualisations

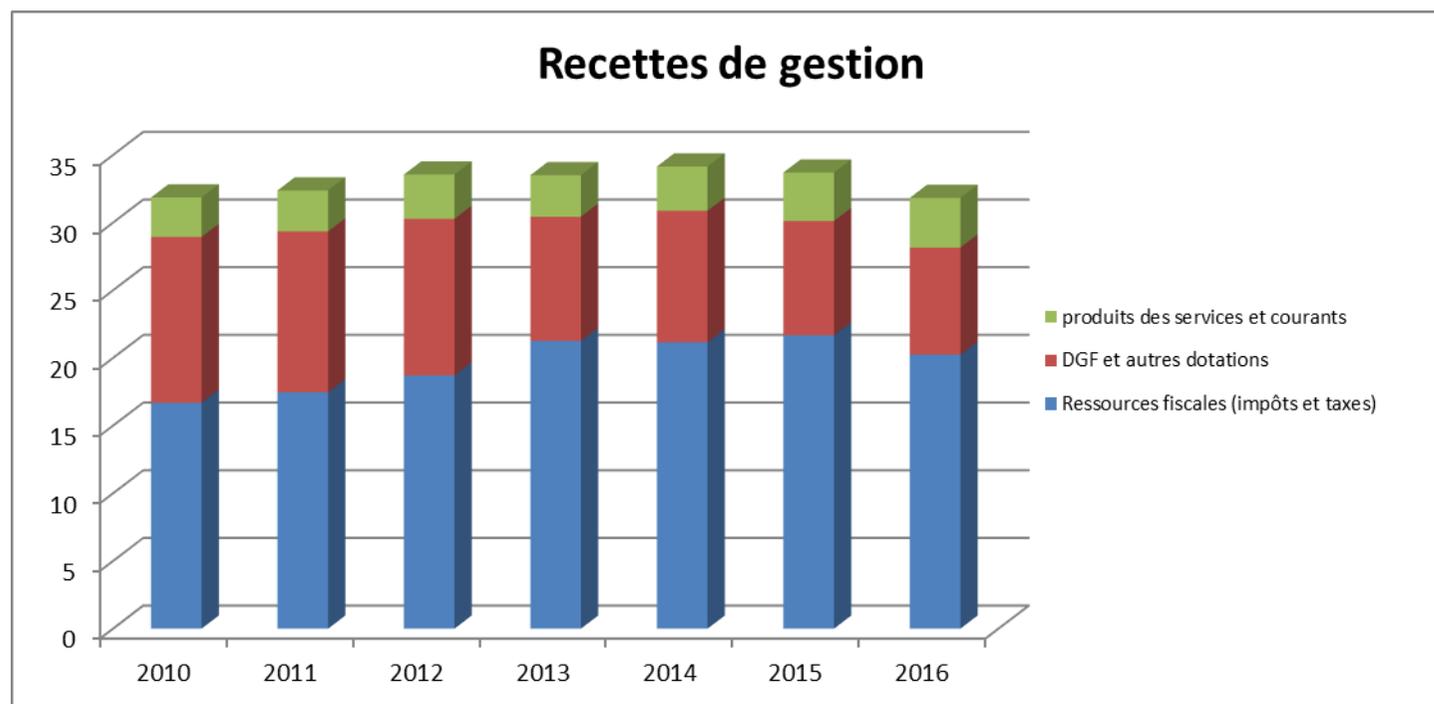
Date	Compétences transférées	Compétences mutualisées	observations
2014	Piscine		
	Règlement local de publicité intercommunal		
2015	Action numérique		Délibération de principe pour la commune de Bessancourt, la ville de Sannois est en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) depuis 2013.
	Eclairage public		
	Voirie communautaires		0.53km transféré sur une voirie qui en compte 47km.
	Zone d'activité économique		
2016	Borne de recharge pour les véhicules électriques		Compétence non exercée précédemment par la commune.
		Police municipale : brigade de nuit ou de soirée	Créneaux d'intervention non couvert par la PM de Sannois.
		Système d'Information Géographique (SIG)	SIG inexistant dans la collectivité
	Médiathèque		
2017	Stationnement payant		
		Gestion des dépôts sauvages	Compétence exercée en régie, mais chronophage
		Habitat indigne	Participation de la ville par dossier instruit. Peu de « poches » d'habitat indigne sur le territoire de Sannois.
2018	Assainissement		Impact sur les taux de la fiscalité locale.

## B. Une situation financière stabilisée

### Rétrospective des Comptes Administratifs

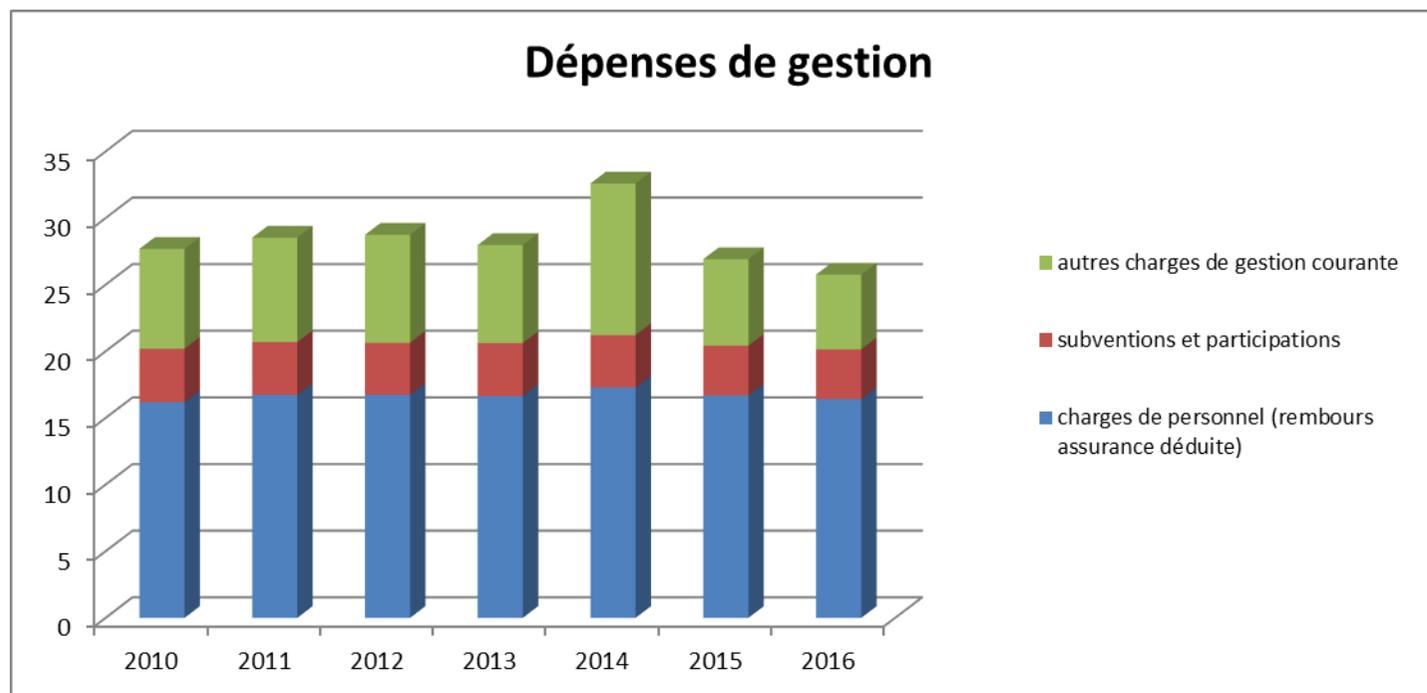
#### 1. Recettes de gestion (ou recettes courantes) depuis 2009

en millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ressources fiscales (impôts et taxes)	16.69	17.46	18.72	21.26	21.16	21.68	20.24
DGF et autres dotations	12.25	11.89	11.56	9.18	9.71	8.44	7.92
produits des services et courants	2.92	3.03	3.28	3.07	3.28	3.58	3.67
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION</b>	<b>31.86</b>	<b>32.38</b>	<b>33.56</b>	<b>33.51</b>	<b>34.15</b>	<b>33.7</b>	<b>31.83</b>



## 2. Dépenses de gestion (ou dépenses courantes, hors dette) depuis 2009

en millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
charges de personnel (rembours assurance déduite)	16.19	16.74	16.74	16.65	17.29	16.7	16.42
subventions et participations	4.01	3.95	3.9	3.97	3.93	3.73	3.73
autres charges de gestion courante	7.49	7.84	8.11	7.36	11.38	6.49	5.61
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION</b>	<b>27.69</b>	<b>28.53</b>	<b>28.75</b>	<b>27.98</b>	<b>32.6</b>	<b>26.92</b>	<b>25.76</b>



### 3. Les Epargnes (de gestion, brute et nette) et encours de dette depuis 2010

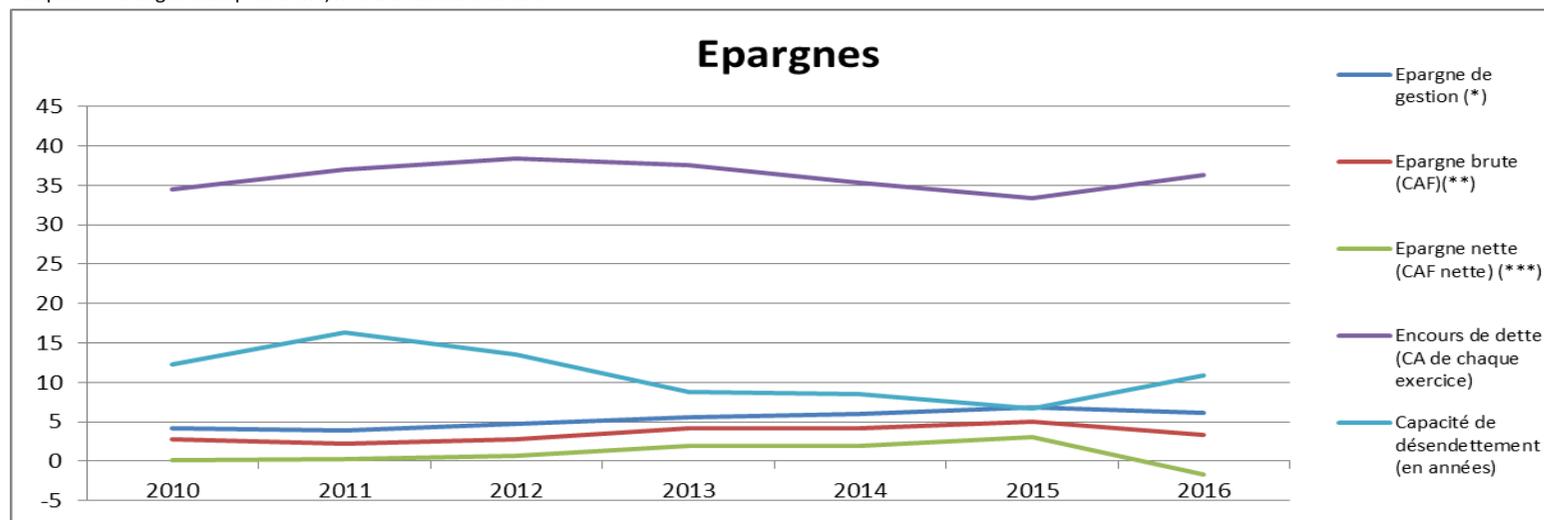
en millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne de gestion (*)	4.17	3.84	4.81	5.53	6.02	6.79	6.07
Epargne brute (CAF)(**)	2.8	2.26	2.84	4.24	4.13	5.03	3.35
Epargne nette (CAF nette) (***)	0.07	0.25	0.71	1.97	1.9	3.07	-1.65
Encours de dette (CA de chaque exercice)	34.465	37.063	38.465	37.514	35.332	33.381	36.369
Capacité de désendettement (en années)	12.3	16.4	13.5	8.8	8.6	6.6	10.9

(\*) Recettes courantes - Dépenses courantes

(\*\*) Recettes réelles - Dépenses réelles

(\*\*\*) Epargne nette - remboursements dette K

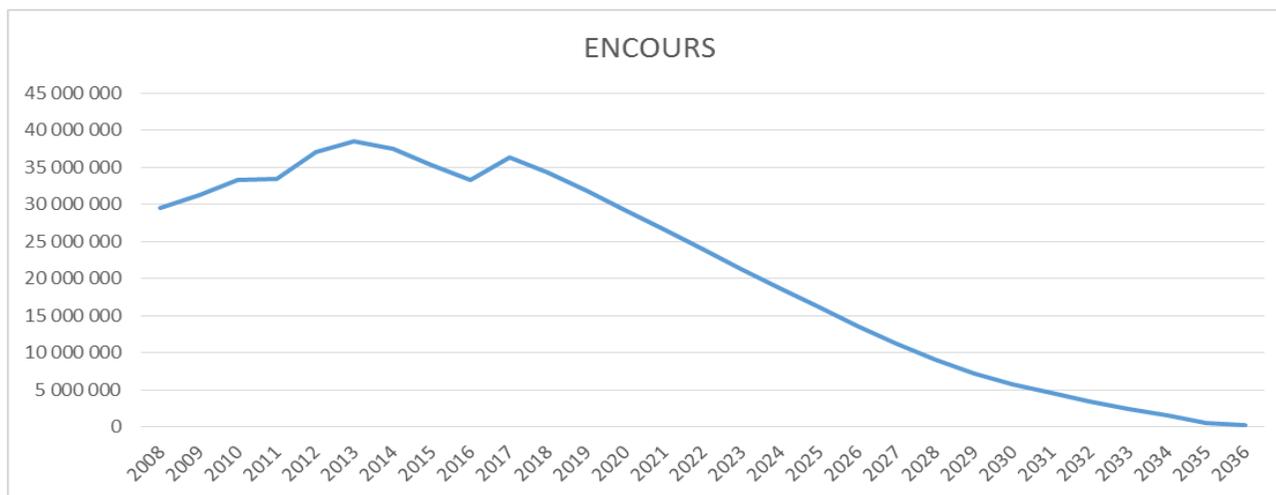
(pour 2014) Données tenant compte de la neutralisation du paiement de 4.47M€ au titre du contentieux Cuisine centrale. Cette écriture fait l'objet d'un titre de recette du même montant au compte 7875 (reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels) lors du mandatement.

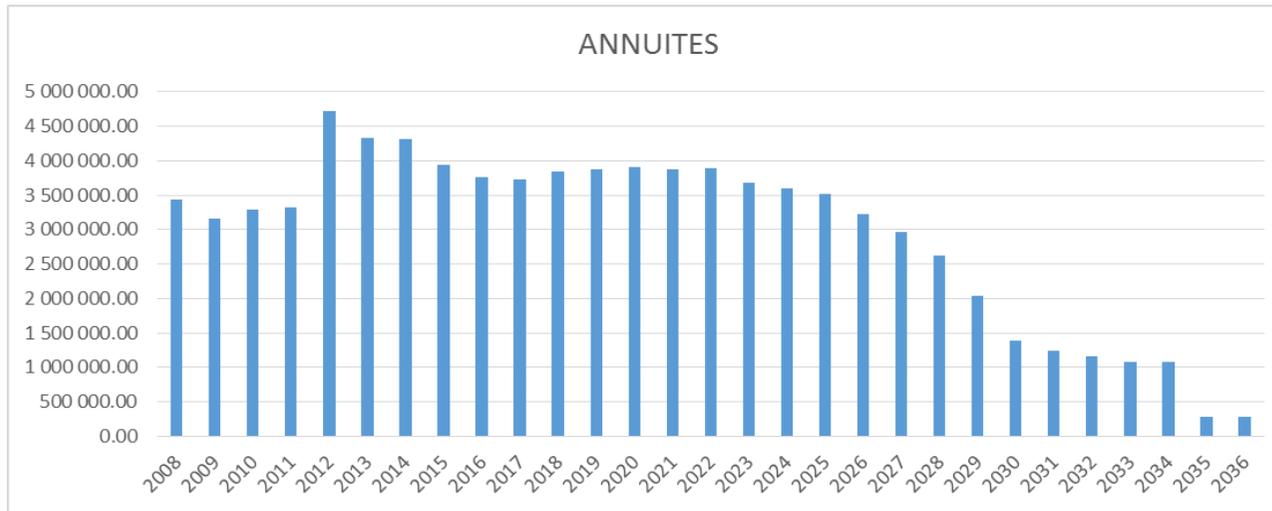


La capacité de désendettement (en nombre d'année) est de 10,9 années pour Sannois. Pour ce ratio, la durée de 15 ans est prise pour référence, dans la mesure où l'on considère qu'il s'agit de la durée de vie moyenne des équipements. Ainsi, une collectivité qui a une

capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

#### 4. La dette depuis 2008 (encours, annuités, structure)





**Structure - typologie de la répartition de l'encours de dette au 1er janvier 2018**

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (Cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	34					
	% de l'encours	67.72%					
	Montant en Euros	23 227 276.30					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	9.75%					
	Montant en Euros	3 344 184.52					
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits		1				
	% de l'encours		2.92%				
	Montant en Euros		1 000 000.00				
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						1
	% de l'encours						19.62%
	Montant en Euros						6 729 943.96

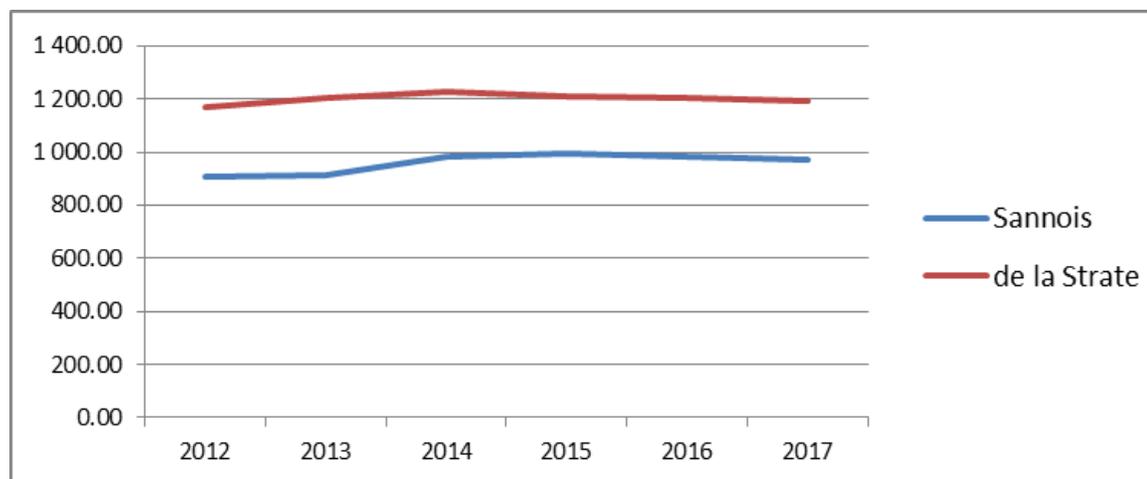
Le produit classé en 6F est constitué d'un emprunt structuré DEXIA (USD/CHF), celui classé en 2E concerne le prêt Société Générale (taux basé sur la différence des inflations Europe/France)

## 5. La fiscalité (les bases, les taux pour 2017)

FISCALITE 2017	taxe d'habitation	taxe foncier bâti	taxe foncier non bâti
BASES NOTIFIEES	46 150 911	31 700 232	25 498
Taux votés	17.64%	20.59%	67.85%
PRODUITS	8 141 020	6 526 889	17 300
<i>Taux moyen de la strate en 2016</i>	<i>19.99%</i>	<i>23.19%</i>	<i>55.24%</i>

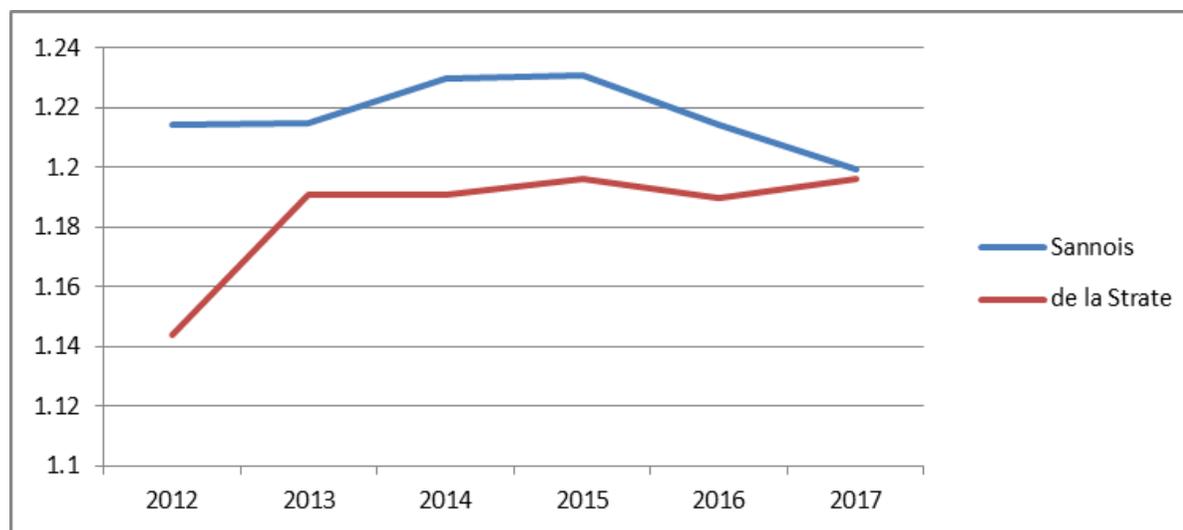
Le potentiel financier reste faible.

(Le potentiel financier représente la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en termes de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche).



Par conséquent, l'effort fiscal demandé aux Sannoisiens s'améliore mais reste supérieur à la state.

(L'effort fiscal est un indicateur permettant d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune. Il est calculé en rapportant les produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe d'habitation, majorés de certaines exonérations et des produits de redevance ou taxe sur les ordures ménagères au potentiel fiscal de la commune calculé pour ces seules impositions (que l'on nomme potentiel fiscal « trois taxes »). Les exonérations et les produits de redevance ou taxe sur les ordures ménagères ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce potentiel fiscal).



### III. LES PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

#### A. Le périmètre des politiques publiques inchangées depuis 2014, en dépit de la baisse historique des dotations de l'Etat.

☞ La fin du contentieux de la cuisine centrale : 2018 est l'année du dernier versement des loyers et intérêts dus.

☞ La sortie partielle des emprunts structurés :

L'un des 2 emprunts toxiques demeure en voie dérogatoire. La désensibilisation complète de nos emprunts structurés serait incontournable si la ville contractait avec la SFIL dans le cadre d'emprunt nouveau pour financer ses projets d'investissement. Cette opération de désensibilisation viendrait accroître le stock de la dette en raison de l'importance des indemnités de remboursement anticipé. Scénario qui est intégré dans la prospective budgétaire de la ville.

☞ Les politiques publiques sont poursuivies à périmètre constant, en dépit des difficultés structurelles de la ville.

L'EMB et le musée Utrillo, cibles de l'analyse budgétaire faite en 2014 par le cabinet consultant font toujours partie intégrante de la politique culturelle de la ville.

La baisse de la subvention à l'EMB est mue par des impératifs de refondation du modèle économique de la structure.

☞ Les politiques éducatives

Le déploiement des TNI dans toutes les écoles, et à terme dans toutes les classes primaires, est un axe fort de la mandature. Initialement portés par les réserves parlementaires, les TNI sont déployés sur les fonds exclusifs municipaux.

Un effort conséquent, au regard de la démographie sannoisienne et des projets d'aménagement, sera porté aux activités scolaires et périscolaires : la rénovation du self et la création d'un espace périscolaire à Pasteur et l'extension du groupe scolaire Gambetta, la réfection de son self et la création d'espace dédié au périscolaire.

☞ Les politiques sociales :

En dépit d'une structure largement déficitaire, le maintien à domicile est un axe fort de la politique sociale en direction des seniors.

Sur la petite enfance, une légère érosion du nombre de places, liée à la non concordance entre le non remplacement des assistantes maternelles et l'achat de places en crèche privée. En effet, le permis de construire pour le projet immobilier devant abriter en rez de jardin, une crèche privée fait l'objet d'un recours, dont l'aboutissement dans le temps nous échappe.

Des travaux ont eu lieu sur la crèche Magendie et se poursuivront en 2018.

Des travaux visant à améliorer l'accueil des usagers du CCAS sont en phase d'achèvement.

La préfiguration d'un centre social sur le quartier ouest est engagée pour une ouverture en 2019.

☞ Les politiques de sécurité :

Le rétablissement des effectifs de PM à leur niveau avant 2014.

La création de la police mutualisée en brigade de nuit. Principe acté, mais non mis en œuvre en 2017, faute de personnel. Mise en œuvre attendue pour avril 2018

☞ Les travaux (voirie, bâtiment, espaces verts) /Exécution du plan pluriannuel d'investissement en 2017.

Les travaux sur bâtiment, pour près de 2.2M€ : grands projets scolaires, ADAP, recherche de la performance énergétique.

18 chantiers en voirie, pour 1.6M€, et préfiguration des Etudes pour le terrain Coutif, avenue de la Sabernaude et Plaine de Jeux de l'Eglise.

Espaces verts : création de 3 aires de jeux (maternelles Orangerie et Pasteur et square des Piretins).

## **B. La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Après 4 ans de contribution au redressement des comptes publics, la dotation globale de fonctionnement est maintenue à son niveau de 2017. Cela étant, la réforme de la taxe d'habitation dès 2018, la contractualisation triennale avec l'Etat exigée pour les 340 « grands comptes » et incitée pour les autres, conjuguées à la baisse progressive des concours de l'agglomération (non reconduction du fonds de concours et baisse programmée de la dotation de solidarité communautaire) le budget primitif 2018 intègre la nécessité de poursuivre les efforts sur les dépenses de fonctionnement du chapitre 011, mais consolide les effectifs sur certaines politiques publiques (éducative et jeunesse) et instaure un régime indemnitaire minimum à tous les agents.

## **C. Adaptation du niveau d'investissement aux capacités financières de la ville**

L'investissement fait l'objet d'une attention toute particulière. Les services techniques, urbanisme, informatique ont évalué les investissements dont la ville aurait besoin pour les 4 prochaines années. Pas moins de 18M€ (dont 1.2 M€ doivent être consacrés à la mise en accessibilité) seraient nécessaires pour maintenir, rénover et étendre les bâtiments communaux. Près de 9.5M€ sont estimés pour améliorer les espaces publics.

Le schéma directeur des systèmes d'information finalisé pour la période 2017-2020, prévoit pour cette année 0.30M€ en applications métier et matériels.

L'autofinancement dégagé par une rationalisation des dépenses de fonctionnement et les cessions foncières, pour près de 10M€ (chiffres provisoires) ne suffiront pas à couvrir les besoins en investissement de la collectivité et le recours à l'emprunt est envisagé en 2019.

Aussi, pour la seconde partie de la mandature, les efforts porteront sur :

- L'extension du groupe scolaire Pasteur : extension du réfectoire et création d'un espace dédié au périscolaire 3-11 ans, permettant d'accueillir entre 120 et 140 enfants.
- L'extension du groupe scolaire Gambetta : création de 6 classes, démolition-reconstruction du réfectoire, démolition du CLSH « Les Coccinelles » et création d'un CLSH mixte (3-11 ans).
- La création d'un bâtiment hébergeant les Espaces Verts.
- Les aménagements de voirie accompagnant les projets de rénovation urbaine : la création d'une voie entre la rue Damiette et la médiathèque, le projet de l'Eglise, de la Sabernaude et de Coutif.
- La modernisation de l'administration communale par le développement de l'e-administration (paiement en ligne, tableaux numériques dans les écoles, dématérialisation des assemblées, dématérialisation de la chaîne comptable, échanges dématérialisés des données d'état civil open data, etc...).
- La création d'un centre social sur le quartier ouest.

Enfin, la municipalité poursuit sa démarche d'inventaire et de diagnostics du patrimoine communal, dans le cadre d'un schéma directeur de l'immobilier, afin de travailler sur les meilleurs scénarii d'optimisation des bâtiments.

Les taux de la fiscalité locale subiront une modification, sans effet sur le net à payer des ménages, en raison du transfert réglementaire de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En effet, l'attribution de compensation va diminuer de près de 490 000€ pour 2018 et les années suivantes, montant qui correspond à la fiscalisation de la gestion pluviale pour un montant moyen de 362000€, à la part du budget principal versée au budget annexe au titre de la gestion des eaux pluviales pour 110 000€ et à la cotisation versée au SIARE pour près de 17 000€.

Le budget de la ville ne peut supporter une perte de ressources de 490 000€. Aussi, les taux de taxes de la fiscale locale augmenteront pour compenser, partiellement (362 000€), la perte de ressources sur le budget communal. Cette décision est quasi neutre sur le montant global que l'administré aura à régler, puisque la part syndicat SIARE va disparaître. Toutefois, la part d'augmentation décidée en 2018 ne sera pas compensée dans le cadre de la réforme de la TH mais supportée par l'administré, car 2017 est l'année de référence pour l'exonération.

## D. Les résultats estimés 2017

Le projet de BP 2018 comprend la reprise des résultats 2017, et notamment l'excédent de fonctionnement qui permettra d'équilibrer la section de fonctionnement 2018 sans avoir recours à une augmentation de la fiscalité :

*(avant pointage avec la trésorerie)*

SECTIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTES A REALISER	REAL + RAR
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>				
DEPENSES	13 706 233.53	8 680 543.27	2 935 462.01	11 616 005.28
RECETTES	13 706 233.53	11 192 591.97	154 618.05	11 347 210.02
<b><u>RESULTATS D'INVESTISSEMENT</u></b>		<b><u>2 512 048.70</u></b>	<b><u>-2 780 843.96</u></b>	<b><u>-268 795.26</u></b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>				
DEPENSES	39 638 099.62	36 965 611.70		36 965 611.70
RECETTES	39 638 099.62	47 763 793.86		47 763 793.86
<b><u>RESULTATS DE FONCTIONNEMENT</u></b>		<b><u>10 798 182.16</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>10 798 182.16</u></b>
<b><u>SOLDES</u></b>		<b><u>13 310 230.86</u></b>	<b><u>-2 780 843.96</u></b>	<b><u>10 529 386.90</u></b>

L'excédent s'explique principalement par :

- ☞ La vente BNP PARIBAS : 5M€
- ☞ Les produits des impôts et taxes : +0.8M€
- ☞ Les produits des services : +0.7M€

**E. Le projet de budget primitif 2018**  
**(Sous réserve des notifications de dotations et des bases fiscales)**

Le projet de budget reprend les restes à réaliser de la section d'investissement mais également les résultats (déficit d'investissement et excédent de fonctionnement de l'année précédente) selon l'organisation ci-dessous (à la date du 8 février 2017)

<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES 2018</b>	<b>RECETTES 2018</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Propositions nouvelles	<b>44 085 027,24</b>	<b>33 556 845,08</b>
Reprise excédent fonctionnement n-1		<b>10 528 182,16</b>
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>44 085 027,24</b>	<b>44 085 027,24</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Propositions nouvelles	<b>12 292 896,00</b>	<b>12 291 691,26</b>
Restes à réaliser n-1	<b>2 935 462,01</b>	<b>154 618,05</b>
Excédent d'investis n-1		<b>2 512 048,70</b>
Affectation partie résultat fonctionnement n-1		<b>270 000,00</b>
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>15 228 358,01</b>	<b>15 228 358,01</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>59 313 385,25</b>	<b>59 313 385,25</b>

Le résultat de fonctionnement 2017 sera repris en partie dans la section de fonctionnement (10 528 182,16 €) et le solde affecté à l'investissement (270 .000,00 €).

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement est prévu à hauteur de 8 515 884,26 € et avec les recettes d'investissement (FCTVA, solde des opérations d'ordre, cessions foncières) les écritures suffisent à couvrir le remboursement du capital de la dette (2,504 M€), les intérêts, quant à eux sont inscrits en dépenses de fonctionnement ;

Les dépenses de fonctionnement 2018, devraient globalement accuser une hausse d'environ 12,33% par rapport à celles du BP 2017, **mais une diminution de 2,05% hors prise en compte du virement vers l'investissement.**

## 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1.1. La fiscalité : 21,668 M€

1. L'ensemble des comptes 73 relatifs aux impôts et taxes enregistrerait une hausse d'environ 1,01% par rapport aux prévisions 2017, en raison notamment de la revalorisation des bases d'imposition et de la hausse des taux nécessaire à la compensation partielle de la perte de ressources liée au transfert de l'Assainissement à la Communauté d'Agglomération Val Parisis.
2. La fiscalité indirecte :  
Le produit global est difficile à prévoir et les montants inscrits se basent sur les exercices antérieurs. Cette fiscalité correspond à la Taxe sur l'électricité (400 000 € prévus en 2017 et réalisations de 410 000 € donc prévision pour 2018 à hauteur de 400 000 €), Taxe additionnelle aux droits de mutations (900 000 € sont prévus au BP 2018 contre 850 000 € en 2017).

Le FSRIF (Fonds de Solidarité Région Ile de France) a été estimé à 1,272 M€ pour le BP 2018 (1,2 M€ en 2017).

La loi de finances a déterminé le coefficient de revalorisation des bases d'imposition à hauteur 1,24 % pour les propriétés bâties et non-bâties et la CFE.

Les bases ne sont pas encore connues, seules celles de 2017 peuvent être présentées à ce jour :

#### Rappel des BASES réelles 2017 et des compensations versées

Taxes	Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non bâti	TP/CFE	Total
Bases 2017 réelles	46 150 911	31 700 232	25 498		
Taux N-1	17,64	20,59	67,85		-
<b>Produit</b>	<b>8 141 020</b>	<b>6 526 889</b>	<b>17 300</b>		<b>14 685 209</b>
Compensations 2017	463 829	50 171	431		<b>514 431</b>
<b>TOTAL avec Compensations</b>	<b>8 604 849</b>	<b>6 577 060</b>	<b>17 731</b>		<b>15 199 640</b>

Par ailleurs, au chapitre de la fiscalité également, on enregistre une recette de 3 334 471 € qui représente la compensation fiscale versée par la Communauté d'Agglomération Val Parisis à la Ville (3 827 959 € en 2017, soit – 12,89% suite aux nouveaux transferts de compétences).

### 1.1.2. Les Dotations : 7,318 M€

Le montant des dotations augmente de 2,89%. La Dotation Globale de Fonctionnement et les attributions de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale ne sont pas encore notifiées mais, suite à la stabilisation des dotations versées par l'Etat, il convient de rester très prudent.

### 1.1.3. Les autres recettes (produits des services...)

Les autres recettes visées aux comptes 70, 75, 013 et 77 sont évaluées avec une augmentation de 11,25% pour les comptes 70 et une augmentation de 16,16% pour le compte 013 (remboursements par l'assureur des arrêts maladie).

Ces recettes seront modifiées en fonction de la réception des notifications de dotations pour la présentation du Budget Primitif 2018 au Conseil Municipal d'avril prochain ou bien encore, en cours d'exercice, au moyen de décisions modificatives.

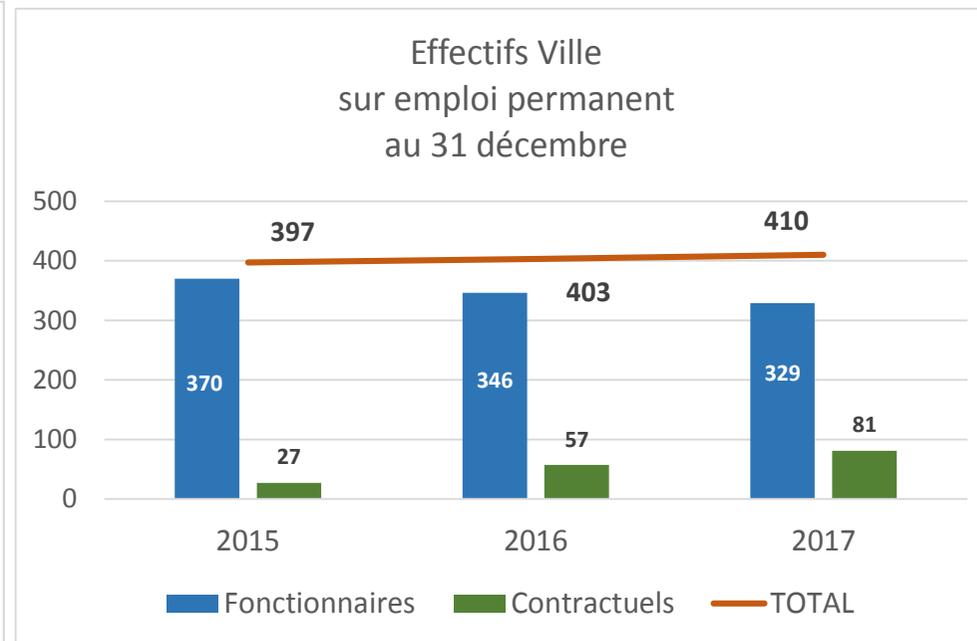
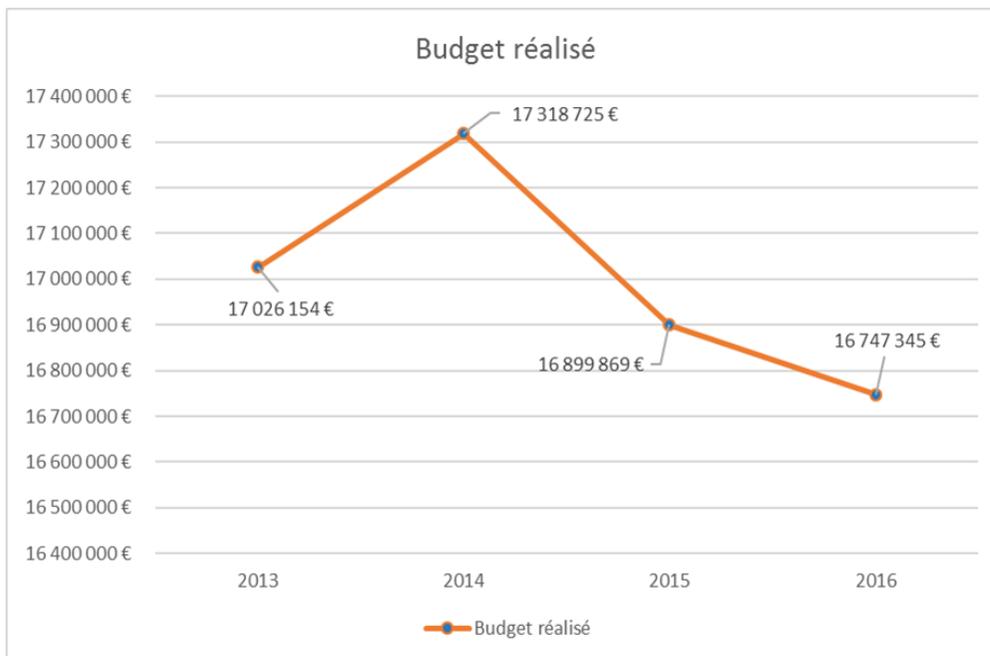
## 1.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### 1.2.1. Les dépenses de personnel

**Les Charges de Personnel et frais assimilés passeraient de 17,8 M€ à 18,7 M€, soit + 5,1%. (Réalizations 2016 : 17,5 M€)**

Ces charges (hors assurance) sont évaluées en fonction des différentes mesures suivantes :

BP 2013	Réalisé 2013	BP 2014	Réalisé 2014	BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016	Réalisé 2016
17 700 196 €	17 026 154 €	17 720 520 €	17 318 725 €	17 478 390 €	16 899 869 €	17 441 319 €	16 747 345 €



► **La mise en place du RIFSEEP**

- ☞ Instauration d'un minima de régime indemnitaire mensuel pour tous les agents de catégorie C (50€ minimum pour tous les agents du groupe C2, 60€ minimum pour tous les agents du groupe C1) .
- ☞ Révision du RI, sous-évalué pour quelques cas individuels, sur les 3 catégories (A, B et C)

► **Les mesures directement liées à des augmentations réglementaires ou liées au glissement vieillesse technicité :**

- ☞ Titularisations, avancements d'échelon, de grade et promotion interne
- ☞ De l'augmentation des cotisations retraites (CNRACL, IRCANTEC).

► **Les mesures directement liées au choix de la municipalité :**

- ☞ La fin du paiement du congé spécial de l'ancien directeur général des services (mai 2018)
- ☞ Création d'un poste de responsable adjoint du service éducation,
- ☞ Création d'un poste de référent office.
- ☞ Structuration du service juridique, avec la création d'un responsable de service par redéploiement des tâches des chargés de mission.
- ☞ L'élaboration d'un diagnostic des risques psychosociaux avec le CIG Grande Couronne

☞ Etude sur les temps de travail des agents municipaux et les horaires de l'hôtel de ville.

► **Le temps de travail :**

- ☞ Les agents de la ville (et du CCAS) travaillent 1607 heures par an, conformément à la réglementation en vigueur.
- ☞ Des temps de travail distincts sont observés, avec en majorité un temps de travail établi à 39h hebdomadaires, ouvrant droit à 22 jours d'ARTT.
- ☞ Seuls les agents techniques et les agents du Centre Cyrano bénéficient d'une réduction annuelle de la durée du temps de travail pour pénibilité (horaires décalés, de dimanche etc...)
- ☞ L'annualisation du temps de travail concerne : 8 agents au Centre Cyrano, 2 au musée Utrillo, l'ensemble des animateurs du service Enfance/jeunesse, l'équipe de gardiennage depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016.

► **Les avantages en nature**

☞ Le logement :

Seuls 2 gardiens de l'hôtel de ville sont désormais bénéficiaires d'un logement pour nécessité absolue de service et 3 agents bénéficient d'un logement avec convention d'occupation précaire.

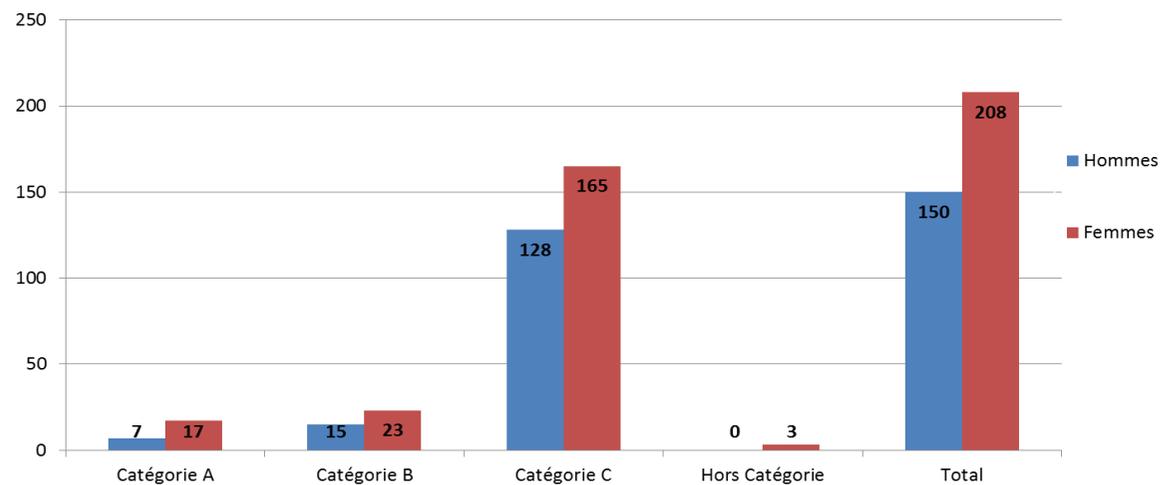
☞ Les repas :

97 agents ont bénéficié d'avantages en nature liés à un repas, pour un total de 25 848.95€.

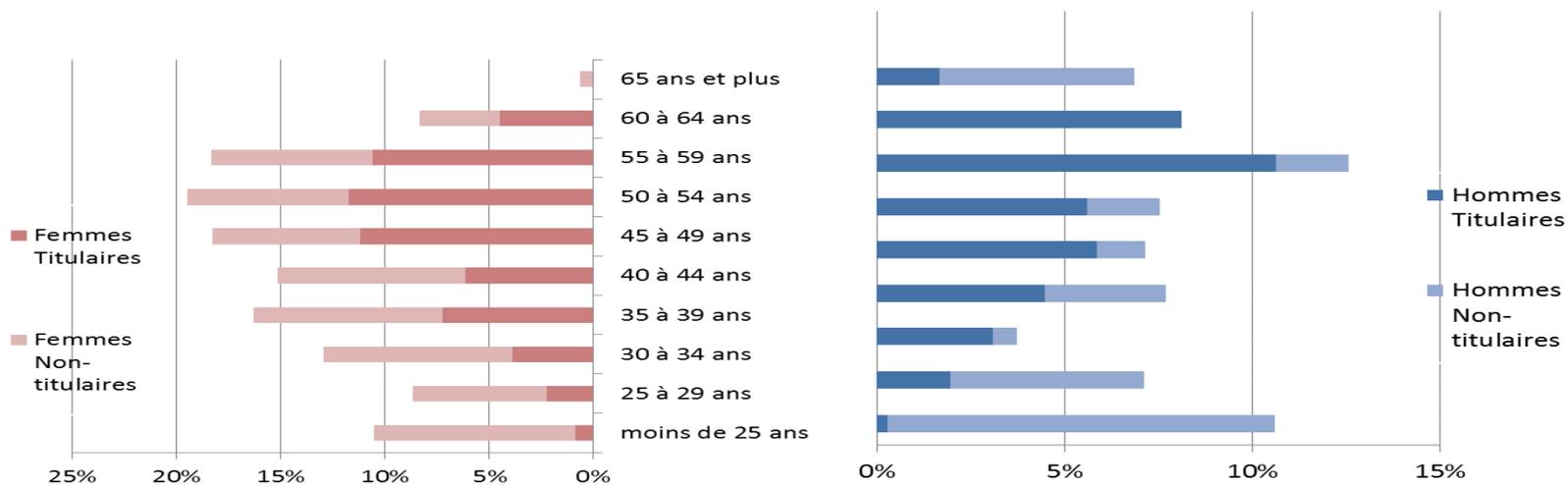
☞ Les véhicules :

Depuis mars 2017, une seule attribution de véhicule de fonction occasionnant un avantage en nature.

Répartition femmes-hommes par catégories hiérarchiques (extrait du bilan social 2015- bilan social 2017 à paraître) :



Pyramide des âges extrait du rapport sur l'égalité femmes-hommes (extrait du bilan social 2015-bilan social 2017 à paraître) :



### 1.2.2. Les subventions

Le compte 657 comprend les subventions à verser aux associations mais également à la Caisse des Ecoles et au CCAS. Ce compte enregistre une baisse de 2,31% (liée notamment à la diminution de la subvention dans le cadre de la Délégation de Service Public de l'EMB).

▶ La subvention à verser à la Caisse des Ecoles est reconduite à l'identique de celle de 2017, soit 7 000 € (le résultat excédentaire 2017 estimé à 25 003 € sera repris en Budget supplémentaire en cours d'exercice).

▶ Celle attribuée au CCAS génère une inscription à hauteur de 2 300 000 € pour 2018, reconduite à l'identique de celle de 2017. Comme l'année passée, le CCAS reprendra les résultats de l'exercice 2017 (estimé à 1 067 600 €) pour équilibrer.

### 1.2.3. Les intérêts de la dette

Le compte 66 au chapitre 931 enregistre les prévisions pour le remboursement des intérêts des échéances à rembourser sur 2018 et ce pour un total de 1 340 200 €.

▶ Il s'agit des intérêts de la dette pour emprunts.

▶ Le remboursement des intérêts de l'emprunt structuré a été prévu en fonction de la parité \$/CHF au 29/01/2017.

### 1.2.4. Les autres dépenses de fonctionnement

▶ Il s'agit des charges générales (**comptes 011**) pour 6,096 M€

▶ Des charges de gestion courante (**comptes 65**) pour 3,9 M€,

▶ Des charges exceptionnelles (**comptes 67**) pour 0,70 M€,

▶ Versement au FNGIR (**compte 014 – atténuation de produits**) pour 2,21 M€.

### 1.2.5. Les Opérations d'Ordre

#### ▶ En dépenses :

- Le Virement à la Section d'investissement : 8,515 M€ au BP 2018 (2,928 M€ au BP 2017). Celui-ci est indispensable notamment pour le remboursement du capital des échéances d'emprunts (2,501 M€)

- Les amortissements : 1,116 M€ (dont 0,363 M€ d'amortissement des pénalités de renégociation de la dette)

► **En Recettes :**

- 0,034 M€ : elles correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement. Ces écritures se retrouvent à l'inverse dans la section d'investissement.

## **2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **2.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**Les recettes définitives :**

Il s'agit des dotations prévues aux comptes 10 et 13 :

- les *dotations* non affectées aux comptes 10
- de l'excédent de fonctionnement n-1 capitalisé : 270 000 €
- du FCTVA estimé à 300 000 €
- de la taxe d'aménagement : 100 000 € estimés
- de l'excédent de réalisation de n-1 estimé à 2,512 M€

► Au compte 13, des recettes non ventilées du fonds des amendes de police, affecté à l'équipement de voirie, sur les amendes recouvrées en 2017 : 92 000 € estimés.

Aucun emprunt ne sera inscrit car l'autofinancement et les recettes propres de la section suffiront à équilibrer l'investissement en 2018.

## 2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Cette année encore, le poste « remboursement du capital » passe après les principales dépenses d'équipement.

### 2.2.1. Les principales dépenses d'équipement par grands secteurs

Les prévisions les plus importantes se composent des travaux suivants :

▶ Matériel informatique, logiciel :	325 900 €
▶ Bâtiments, dont Ad'AP :	4 456 100 €
▶ Espaces verts :	1 129 300 €
▶ Matériel roulant :	162 000 €
▶ Acquisitions foncières :	1 098 000 € (terrain dit « Prat », terrain église, terrain Coutif, terrain allée de Cormeilles et fonds de réserve Centre-Ville)

## 2.2.2. Le remboursement du capital des échéances d'emprunts : 2,502 M€

Financé essentiellement par le FCTVA, et les recettes propres de l'investissement, amortissements et prélèvement sur la section de fonctionnement compris.

Les masses maximales des chapitres fonctionnels concernés, seraient globalement, les suivantes :

Libellés Chapitres	BP OB 2018 Propositions nouvelles DEPENSES	BP OB 2018 Propositions nouvelles RECETTES	Observations
Administration Générale	737 175,00		Travaux, matériel informatique, Hôtel de Ville enveloppe globale
Sécurité	80 000,00		Police municipale
Culture	339 747,00		Travaux, matériel bâtiments culturels
Sports Jeunesse	1 145 787,00		Travaux, matériel bâtiments sportifs
Interventions sociales	59 260,00		Travaux, matériel dispensaire
Interventions famille	,00		Travaux
Habitat logement	107 500 ,00		Travaux logements
Développement, Services Urbains	3 415 337,00	17 517,00	Matériel et travaux voirie, acquisitions foncières
Economie			
Cessions		1 650 000,00	Terrains et bâtiments divers
<b>Total</b>	<b>9 244 256,00</b>	<b>2 163 007,00</b>	

**ANNEXES-TABLEAUX COMPARATIFS DES PREVISIONS DU BUDGET PRIMITIF 2017 ET DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

		Exercice	2017		2018	
Sens	Type	Chapitre	Montant du BP	Total réalisé	Montant du BP	%BP2018 /BP2017
<b>DEPENSES</b>						
	INTERIEUR SECTION					
		66 Interêts dette (intégrat.IRA)				
	<b>Total : Intérieur de la section</b>					
	ORDRE					
		023 Virement à l'investissement	2 928 592.92		8 515 884.26	190.78%
		042 Transferts entre sections	1 090 500.00	6 406 677.14	1 116 000.00	2.34%
		65 Charges de gestion courante				
	<b>Total : Ordre</b>		<b>4 019 092.92</b>	<b>6 406 677.14</b>	<b>9 631 884.26</b>	<b>139.65%</b>
	REELLES					
		011 Charges générales	6 332 342.00	5 103 393.69	6 096 188.00	-3.73%
		012 Charges de personnel	18 410 073.00	17 013 244.85	18 204 084.00	-1.12%
		014 Atténuation de produits	2 210 815.00	2 302 667.00	2 302 815.00	4.16%
		022 Dépenses imprévues	2 169 148.38	0.00	1 900 414.98	-12.39%
		65 Charges de gestion courante	4 116 765.00	4 108 409.18	3 908 549.00	-5.06%
		66 Interêts dette	1 279 310.00	1 333 806.88	1 340 200.00	4.76%
		67 Charges exceptionnelles	706 686.00	697 646.50	700 892.00	-0.82%
	<b>Total : Réelles</b>		<b>35 225 139.38</b>	<b>30 559 168.10</b>	<b>34 453 142.98</b>	<b>-2.19%</b>
<b>Total : DEPENSES</b>			<b>39 244 232.30</b>	<b>36 965 845.24</b>	<b>44 085 027.24</b>	<b>12.34%</b>

## Recettes

		Exercice	2017		2018	
Sens	Type	Chapitre	Montant du BP	Total réalisé	Montant du BP	%BP2018 /BP2017
<b>RECETTES</b>						
	<b>ORDRE</b>					
		042 Transferts entre sections	22 610.00	25 080.53	34 000.00	50.38%
	<b>Total : Ordre</b>		<b>22 610.00</b>	<b>25 080.53</b>	<b>34 000.00</b>	<b>50.38%</b>
	<b>REELLES</b>					
		002 Excédent de fonctionnement	6 669 379.30	6 696 346.62	10 555 723.24	58.27%
		013 Attenuation de charges	362 000.00	1 091 041.00	420 500.00	16.16%
		70 Produits des services	2 262 140.00	3 032 433.63	2 516 698.00	11.25%
		73 Impôts et taxes	21 453 144.00	22 232 061.97	21 668 890.00	1.01%
		74 Dotations	7 112 750.00	7 681 952.42	7 318 561.00	2.89%
		75 Autres produits gestion coura	444 041.00	648 361.76	594 537.00	33.89%
		76 Produits financiers	299 118.00	300 914.37	299 118.00	0.00%
		77 Produits exceptionnels	4 050.00	5 462 281.22	47 000.00	1060.49%
		78 Reprise sur provisions	615 000.00	625 365.61	630 000.00	2.44%
	<b>Total : Réelles</b>		<b>39 221 622.30</b>	<b>47 770 758.60</b>	<b>44 051 027.24</b>	<b>12.31%</b>
<b>Total : RECETTES</b>			<b>39 244 232.30</b>	<b>47 795 839.13</b>	<b>44 085 027.24</b>	<b>12.34%</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

### Dépenses

Exercice			2017			2018			%BP2018 /BP2017
Sens	Type	Chapitre	Montant du BP	Total budgété	Total réalisé	Montant du BP	Reports	Total budgété	
<b>DEPENSES</b>									
		INTERIEUR SECTION							
		910 OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00	781 999.00	781 999.00				
		911 DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIERES							
		<b>Total : Intérieur de la section</b>	<b>0.00</b>	<b>781 999.00</b>	<b>781 999.00</b>				
		ORDRE							
		914 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	22 610.00	22 610.00	25 080.53	34 000.00	0.00	34 000.00	50.38%
		<b>Total : Ordre</b>	<b>22 610.00</b>	<b>22 610.00</b>	<b>25 080.53</b>	<b>34 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>34 000.00</b>	<b>50.38%</b>
		REELLES							
		001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 625 261.72	1 651 653.10	1 651 653.10		0.00		
		900 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	962 668.46	962 668.46	354 981.81	737 175.00	197 961.37	935 136.37	-2.86%
		901 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	61 981.48	71 481.48	32 169.62	80 000.00	179.28	80 179.28	29.36%
		902 ENSEIGNEMENT - FORMATION	2 238 018.46	2 259 583.46	1 203 755.94	3 359 450.00	701 711.80	4 061 161.80	81.46%
		903 CULTURE	297 212.11	297 212.11	52 619.66	339 747.00	43 164.72	382 911.72	28.83%
		904 SPORT ET JEUNESSE	355 176.40	355 176.40	112 321.18	1 145 787.00	77 626.67	1 223 413.67	244.45%
		905 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	85 543.62	85 543.62	5 518.80	59 260.00	14 469.62	73 729.62	-13.81%
		906 FAMILLE	30 000.00	30 000.00	0.00				
		907 LOGEMENT	220 646.75	220 646.75	23 201.77	107 500.00	39 954.20	147 454.20	-33.17%
		908 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	4 016 445.15	4 054 945.15	1 992 047.35	3 415 337.00	1 855 394.35	5 270 731.35	31.23%
		911 DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIERES	2 433 450.00	2 454 450.00	2 445 194.51	2 514 640.00	5 000.00	2 519 640.00	3.54%
		917 OPERATION SOUS MANDAT							
		918 DEPENSES IMPREVUES	495 866.00	458 264.00	0.00	500 000.00		500 000.00	0.83%
		<b>Total : Réelles</b>	<b>12 822 270.15</b>	<b>12 901 624.53</b>	<b>7 873 463.74</b>	<b>12 258 896.00</b>	<b>2 935 462.01</b>	<b>15 194 358.01</b>	<b>18.50%</b>
		<b>Total : DEPENSES</b>	<b>12 844 880.15</b>	<b>13 706 233.53</b>	<b>8 680 543.27</b>	<b>12 292 896.00</b>	<b>2 935 462.01</b>	<b>15 228 358.01</b>	<b>18.56%</b>

## Recettes

			2017			2018			
Sens	Type	Chapitre	Montant du BP	Total budgété	Total réalisé	Montant du BP	Reports	Total budgété	%BP2018 /BP2017
<b>RECETTES</b>									
	INTERIEUR SECTION								
	910	OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00	781 999.00	781 999.00				
	911	DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIERES							
	<b>Total : Intérieur de la section</b>		<b>0.00</b>	<b>781 999.00</b>	<b>781 999.00</b>				
	ORDRE								
	914	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 090 500.00	1 090 500.00	6 406 677.14	1 116 000.00		1 116 000.00	2.34%
	919	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	2 928 592.92	2 928 592.92	0.00	8 515 884.26		8 515 884.26	190.78%
	<b>Total : Ordre</b>		<b>4 019 092.92</b>	<b>4 019 092.92</b>	<b>6 406 677.14</b>	<b>9 631 884.26</b>	<b>0.00</b>	<b>9 631 884.26</b>	<b>139.65%</b>
	REELLES								
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				2 512 048.70		2 512 048.70	
	900	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	29 957.50	29 957.50	9 584.40		17 977.00	17 977.00	-39.99%
	901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES							
	902	ENSEIGNEMENT - FORMATION	106 953.90	137 916.90	113 318.05	495 490.00	12 866.80	508 356.80	375.30%
	903	CULTURE	15 162.00	15 162.00	14 289.66				-100.00%
	904	SPORT ET JEUNESSE	6 670.00	6 670.00	2 851.00				-100.00%
	908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	440 043.83	440 043.83	318 628.28	17 517.00	123 774.25	141 291.25	-67.89%
	911	DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIERES			3 716.28	4 800.00		4 800.00	
	912	DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS NON AFFECTEES	3 157 000.00	3 205 391.38	3 265 639.93	662 000.00		662 000.00	-79.03%
	913	TAXES NON AFFECTEES	70 000.00	70 000.00	277 773.55	100 000.00		100 000.00	42.86%
	917	OPERATION SOUS MANDAT							
	95	CESSIONS (PREVISIONS SEULEMENT)	5 000 000.00	5 000 000.00	0.00	1 650 000.00		1 650 000.00	-67.00%
	<b>Total : Réelles</b>		<b>8 825 787.23</b>	<b>8 905 141.61</b>	<b>4 005 801.15</b>	<b>5 441 855.70</b>	<b>154 618.05</b>	<b>5 596 473.75</b>	<b>-36.59%</b>
<b>Total : RECETTES</b>			<b>12 844 880.15</b>	<b>13 706 233.53</b>	<b>11 194 477.29</b>	<b>15 073 739.96</b>	<b>154 618.05</b>	<b>15 228 358.01</b>	<b>18.56%</b>